

L'Association d'Education et la Question Bilingue.

Il s'est fait beaucoup de bruit, depuis quelque temps, autour de la question de l'enseignement bilingue dans Ontario.

Pour renseigner nos lecteurs, nous donnons, ci-après, deux documents.

Extrait des minutes de l'assemblée de l'Association Canadienne-française d'Education d'Ontario, tenue dans les salles de l'Association le 4 octobre 1910 :

Attendu que l'Association a pris connaissance de la lettre de Sa Grandeur Monseigneur Fallon, évêque de London, datée du 23e jour de septembre 1910, lettre qui a été publiée dans presque tous les journaux anglais et français du pays et dans laquelle Monseigneur Fallon dit :

"I have never issued nor caused to be issued, directly or indirectly, verbally, by writing, or in any other way, any order or mandate or even expression of opinion concerning the teaching of French or of any other language in the Separate Schools, or in any other schools in the Diocese of London, or anywhere else; I have not, and I never have had any objection to the teaching of French or of any other language in accordance with the laws of the Province of Ontario and the Regulations of the Provincial Department of Education."

"This whole agitation therefore, as far as I am concerned, is not only utterly baseless but is also supremely unjust."

(TRADUCTION.)

"Je n'ai jamais donné ou fait donner d'ordre ou mandat et je n'ai jamais exprimé d'opinion, directement ou indirectement, verbalement, par écrit ou d'aucune autre façon, par rapport à l'enseignement du français ou de toute autre langue dans les écoles séparées ou dans les autres écoles du diocèse de London ou d'ailleurs. Je n'ai pas et je n'ai jamais eu d'objection à l'enseignement du français ou de toute autre langue autorisée par les lois de la province d'Ontario et par les règlements du Département de l'Education de la province."

"Toute cette campagne est par conséquent, en autant que je suis concerné, dépourvue non seulement de fondement,

"mais aussi souverainement injuste."

Attendu que cette Association a reçu et détient présentement des documents assermentés par plusieurs personnes dignes de foi qui établissent la preuve des faits suivants :

1. Sa Grandeur Monseigneur M. F. Fallon, lors de la retraite ecclésiastique à Sandwich, le 14 juillet 1910, dans une conférence aux prêtres de son diocèse, a prononcé les paroles suivantes : "Je suis opposé aux écoles bilingues parce qu'elles ne peuvent donner une éducation appropriée à nos besoins. L'école bilingue ne réussit pas dans la province de Québec et ne réussira pas non plus dans cette province."

(Déclaration assermentée le 30 septembre 1910, devant Charles J. Montreuil, juge de paix.)

2. "Qu'à la retraite annuelle des Sœurs de Saint-Joseph, Monseigneur M. F. Fallon fit venir les Religieuses institutrices pour leur commander de ne plus enseigner le français. Que la Révérende Mère Supérieure Générale, Mère Angèle, alla consulter Monseigneur Fallon, ne pouvant croire que l'on défendit d'enseigner le français dans ses communautés de Belle Rivière et de Walkerville. Elle reçut l'ordre de dire à ses religieuses de ne plus enseigner le français."

(Déclaration assermentée le 30 septembre 1910.)

3. "Que vers le premier ou deux septembre 1910, la Révérende Mère Supérieure Vincent, de notre école (école Saint-Edouard de Walkerville) déclara avoir reçu ordre de Monseigneur Michel François Fallon, évêque de London, et de la Révérende Mère Supérieure, Mère Angèle, de la maison-mère de London, de ne plus enseigner un seul mot de français dans cette école, malgré les lois du pays et l'engagement existant depuis 1895. L'école ci-dessus mentionnée compte 85 pour cent d'enfants d'origine française."

(Déclaration assermentée par cinq citoyens de Walkerville, le 19 septembre 1910, devant J. E. Dobie, juge de paix.)

4. "Que vers le premier ou deux septembre 1910, la Ré-

"vérende Mère Supérieure Vincent, de notre école, (Ecole No 1, Sandwich Est) déclara avoir reçu ordre de Sa Grandeur Monseigneur Michel François Fallon, évêque de London, et de la Révérende Mère Supérieure (Mère Angèle), de la maison-mère de London, de ne plus enseigner un seul mot de français dans cette école, malgré les lois du pays et l'engagement existant depuis 1894. L'école ci-dessus mentionnée compte 95 pour cent d'enfants d'origine française."

(Déclaration assermentée par trois citoyens de Sandwich, en septembre 1910, devant Charles J. Montreuil, juge de paix.)

5. En outre des documents assermentés ci-dessus, l'Association détient une lettre d'un des commissaires d'une école séparée à Belle Rivière, déclarant : "Que, le premier septembre, la Mère du couvent est venue me voir et m'a notifié que l'évêque leur avait défendu d'enseigner le français dans la deuxième et la troisième classe. Nous avons eu une assemblée des Syndics et la résolution suivante a été envoyée :

"Moved by J. H. Strong, seconded by Alfred Gauthier :

"That the Sisters be notified to teach French in the rooms up to the third class and Catechism in all the rooms to the French children who are willing to take advantage of it."

(Lettre datée du 8 octobre 1910.)

L'Association d'Education regrette d'avoir à conclure qu'elle ne peut ajouter foi à la dénégation publique de Sa Grandeur Monseigneur Fallon.

Vraie copie.

(Signé) C. A. SEGUIN,
Secrétaire.

A une assemblée de l'Exécutif de l'Association d'Education, mardi soir, le 18 octobre 1910, il a été question du mémoire de Monseigneur Fallon contre les écoles bilingues.

Il a été décidé que l'Association approuverait la nomination par le gouvernement d'Ontario d'une Commission Royale chargée de s'enquérir et de faire rapport sur toutes les écoles dans la province.

Nous croyons fermement, a ajouté M. Belcourt, qu'une telle enquête démontrera d'une manière concluante :

1. Que les écoles, appelées écoles bilingues, ne sont en aucune façon inférieures aux autres éco-

les de la même catégorie dans la province.

2. Que l'établissement et le maintien d'écoles, dites bilingues, dans plusieurs endroits de la province, faciliteraient de beaucoup l'enseignement efficace de tous les sujets dans l'école et en particulier la langue anglaise.

3. Que de telles écoles bilingues sont d'une nécessité absolue dans certaines parties de la province où les enfants, lors de leur entrée à l'école, ne connaissent pas ou très peu la langue anglaise.

4. Que si la commission découvre des lacunes dans les écoles, dites bilingues, de semblables lacunes seront aussi découvertes dans les autres écoles, et on verra que ces lacunes sont dues principalement, sinon en entier, à l'incompétence des instituteurs, à l'insuffisance de l'inspecteur, et dans certains cas à l'absence complète de toute inspection, ou encore à l'hostilité persistante de certains inspecteurs.

5. Que toute lacune dans l'instruction et l'éducation des enfants, soit dans les écoles publiques, les écoles séparées ou les écoles dites bilingues, est due principalement à la grande difficulté de se procurer, pour toutes ces écoles, des instituteurs ayant les qualifications requises par la loi et le département de l'éducation.

6. Que le rapport d'une telle commission semblable fournirait, nous le croyons, la meilleure réponse possible aux reproches hâtifs, irréfléchis et injustes de l'évêque de London, qui, en cette occurrence, a été encore une fois de plus victime du violent préjugé contre les Canadiens-Français, préjugé qu'il a, au dire de ceux qui le connaissent bien, toujours entretenu et fréquemment exprimé avec emphase.

L'Association étant d'opinion que l'esprit de Mgr Fallon n'est pas ouvert à la conviction, ne prendra pas part à la controverse si dramatiquement offerte par lui, mais réservera plutôt son énergie et ses meilleurs efforts à l'accomplissement de la tâche plus pratique et plus patriotique d'aider le gouvernement d'Ontario à faire la lumière sur la véritable situation dans les écoles et de fournir aux enfants de la province la meilleure éducation possible.

La résolution suivante a aussi été adoptée unanimement :

Attendu que certains journaux et certaines personnes affirment que le but que s'est proposé et que poursuit l'Association Canadienne-Française d'Education